



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 juin 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 juin 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juillet 2003

**Appel d'offres pour les travaux eaux pluviales Site de la Mineraie -
Convention entre la Ville de Niort et la CAN**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Jeanine BIMES.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL
Monsieur EPPLIN et Madame BILLY, ayant quitté la séance sans désigner de mandataire, sont excusés à partir de cette délibération ainsi que Monsieur LAMARQUE qui lui avait donné pouvoir.

Eau**Appel d'offres pour les travaux eaux pluviales Site de la Mineraie
- Convention entre la Ville de Niort et la CAN**

Madame Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire

La Communauté d'Agglomération de NIORT assure la compétence de l'assainissement eaux usées alors que chaque commune de la Communauté reste compétente pour la collecte et le traitement des eaux pluviales.

Dans le cadre de l'aménagement de l'aire des gens du voyage sur le site de la Mineraie, des infrastructures d'assainissement eaux usées et eaux pluviales sont nécessaires.

En outre, afin de raccorder le stand de tir, des travaux d'assainissement eaux usées seront réalisés entre la zone de la mineraie et le bâtiment précité, proche du rond point où sont projetés les raccordements des voiries de contournement de la Ville.

Il est souhaitable de profiter des travaux eaux usées pour desservir à terme en évacuation pluviale les voiries et réaliser le collecteur pluvial en tranchée commune.

Afin d'assurer la mise en place des réseaux eaux usées et eaux pluviales du site de la Mineraie et l'extension précitée, et afin de limiter les temps et les coûts d'intervention, il est proposé de réaliser cette opération en coordination avec la Communauté d'Agglomération de la façon suivante :

- La Communauté d'Agglomération lancera un appel d'offres pour les travaux d'assainissement dans diverses rues à Aiffres/Chauray/Echiré/Frontenay/Niort et Sansais » en y incluant pour cette opération les sur-largeurs de tranchée et de réfection de voiries permettant à la Ville de Niort de poser le réseau d'eaux pluviales.
- La Ville de Niort lancera un appel d'offres pour les travaux d'assainissement eaux pluviales, à savoir la pose du réseau dans la tranchée ouverte.

Il y a lieu d'établir entre les deux collectivités une convention de prestation de service en application de l'article 48 de la loi Démocratie et Proximité.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le dossier de consultation des entreprises
- Autoriser le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le marché à venir
- Approuver la convention et autoriser le Maire à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjointe au Maire

Nicole GRAVAT

[Ordre du jour](#)